

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 30 août 2010

CP 10/08-31

L'an deux mil dix, le 30 août à 11 heures, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Beaumont-de-Lomagne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Gonzalez, Mouchard, Roger, Roset, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Astruc

**CONVENTION ORGANISANT LE PARTENARIAT FINANCIER
ENTRE LE CONSEIL GENERAL ET
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE**

Dans le cadre du Budget Primitif 2010, notre Assemblée a décidé de soutenir l'action de l'Agence de Développement Touristique dont la mission est d'être une force de proposition et d'exécution de la politique touristique du Département.

La création de l'Agence de Développement Touristique étant aujourd'hui effective, il est apparu nécessaire de conclure une convention d'objectifs et de moyens organisant les rapports entre elle et le Conseil Général.

La convention pluriannuelle qui a été soumise à votre approbation (commission permanente du 31 août 2009) organise les rapports contractuels sur une durée de cinq ans, et en définit les modalités. Celles-ci reposent sur la conclusion d'un avenant annuel (l'annexe financière annuelle) fixant, sur la base du vote de l'Assemblée, le montant de la subvention, les moyens mis à disposition de l'Agence et en parallèle, le programme d'actions et les objectifs qui lui sont assignés.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer l'annexe financière pour 2010 relative à la convention d'objectifs signée en 2009.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 31 août 2009 approuvant la convention pluriannuelle à intervenir avec l'Agence de Développement Touristique définissant l'organisation des rapports contractuels avec le Conseil Général, sur une durée de cinq ans et définissant les modalités de conclusion d'un avenant annuel (annexe financière annuelle) fixant, sur la base du vote de l'Assemblée, le montant de la subvention, les moyens mis à disposition de l'Agence, le programme d'actions et les dispositifs qui lui sont assignés,

Vu la délibération du Conseil Général du 25 juin 2010 relative au vote des subventions aux associations départementales,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'annexe financière pour 2010 relative à la convention d'objectifs susvisée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, cette annexe financière.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Convention pour le développement d'une politique
départementale du tourisme

CONVENTION "CONSEIL GENERAL/ADT"

ANNEXE FINANCIERE ANNUELLE

Exercice 2010

CONV N° 2010 -

I - OBJECTIFS ET PROGRAMME D' ACTIONS POUR L' ANNEE

A - (pour mémoire) ACTIONS 2010 FINANCEES DANS LE CADRE DU FONDS DE PROMOTION DEPARTEMENTAL (Délibération BP 2010 - VII18) :

1 - Editions

Les éditions suivantes sont mentionnées pour mémoire, les factures sur marché sont payées par le Conseil Général :

- Catalogues Clévacances gîtes et chambres d'hôtes
- Catalogue de l'Hôtellerie de Plein Air
- Itinérances
- Dépliant Logis de France
- Catalogue des Hôtels de Tourisme
- Dépliant randonnée "Itinérances"
- Catalogue Loisirs Accueil
- Guide départemental des Séjours et Journées pour Groupes
- Tirés à part de saison

} **Coût total : 56 975,06 € TTC**

2 - Actions auprès du Grand Public

Participation aux salons et micro-marchés Grand Public, les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Général verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- Micro marché de Barcelone du 17 au 20 mars 2010 Coût : 5 000 € TTC
- Salon du Tourisme Mahana de Toulouse du 5 au 7 février 2010 Coût : 20 000 € TTC
- Micro marché dans les rues de Toulouse (nouveau)
et campagne de communication vélo voie verte Coût : 30 000 € TTC
- Le 7ème en Fête à Paris octobre 2010 Coût : 10 000 € TTC
- Publicité Optimômes Coût : 3 218 € TTC

Coût total : 68 218 € TTC

3 - Actions en direction des professionnels

Les factures sont payées par l'ADT à qui le Conseil Général verse, action par action, une subvention correspondante à l'euro près à la dépense justifiée :

- | | |
|---|--------------------|
| - Salon CE de Toulouse les 18 et 19 mars 2010 | Coût : 3 500 € TTC |
| - Salon CE de Bordeaux les 8 et 9 avril 2010 | Coût : 3 500 € TTC |
| - Participation au MAP PRO en octobre 2010 | Coût : 3 500 € TTC |
| - Workshop Midi-Pyrénées en novembre 2010 | Coût : 500 € TTC |

Coût total : 11 000 € TTC

B - (pour mémoire) SALONS PRIS EN CHARGE FINANCIEREMENT PAR L'INSTITUTION INTERDEPARTEMENTALE POLE SUD-OUEST : **Transport de la documentation**

- | | | |
|---|---|---------------------------------|
| - Salon "The French Show" à Londres du 8 au 10 janvier 2010 (nouveau) | } | Coût total : 3 600 € TTC |
| - Salon des Vacances d'Utrecht (Pays-Bas) du 12 au 17 janvier 2010 | | |
| - Salon des Vacances de Bruxelles du 4 au 8 février 2010 | | |
| - "Les Gascons sont là" du 5 au 7 mars 2010 | | |
| - Destination Nature du 26 au 28 mars 2010 | | |
| - SITC de Barcelone du 16 au 18 avril 2010 | | |
| - Marchés Flottants du Sud-Ouest du 17 au 19 septembre 2010 | | |
| - Salon Nautique Paris décembre 2010 | | |

II - MOYENS ALLOUES PAR LE CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE

1 - Moyens en personnels :

Mise à disposition de personnels du Conseil Général :

- Monsieur Raphaël DESSAINT (convention de mise à disposition jointe en annexe)
- Monsieur Sylvain PRALONG (convention de mise à disposition jointe en annexe)

L'Agence de Développement Touristique rembourse au Département de Tarn-et-Garonne la rémunération versées aux agents à disposition ainsi que les cotisations et contributions correspondantes, soit les montants prévisionnels suivants (sous réserve des avancements et du glissement vieillesse technicité) :

- Monsieur Raphaël DESSAINT
- Monsieur Sylvain PRALONG

Le montant des deux salaires ainsi que les charges s'élève à 56 132 euros.

2 - Moyens matériels :

- **Locaux, valeur locative** : pour l'année 2010 et dans l'attente de l'emménagement de l'ADT dans les locaux de l'Hôtel du Département, l'ADT demeure dans les locaux sis 15 bd de l'Empereur à Montauban, le loyer versé comprenant charges, fluides et entretien (57 331 €)
- **Prestations en nature** : le Conseil Général assure la prise en charge à titre gratuit du téléphone

III - MONTANT DE LA SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL POUR L'ANNEE

Pour l'année 2010 le montant de la subvention s'établit à 1 025 000 €.

Les missions dévolues à l'Agence de Développement Touristique sont regroupées autour de trois axes :

- l'animation de la filière tourisme à travers tous les acteurs publics ou professionnels ;
- l'élaboration et le suivi du plan marketing en liaison avec les objectifs du Conseil Général en matière de prospection de nouvelle clientèle ;
- la diffusion de la documentation touristique ainsi que la promotion du département à travers les salons professionnels.

Toutes ces actions concourant au développement touristique dans le Tarn-et-Garonne sont menées dans le cadre du Schéma Départemental de Développement et d'Organisation Touristique (2009-2013).

La subvention annuelle sera créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur et le dispositif du règlement financier du Conseil Général. Les versements seront effectués au compte spécifié par l'Association sous réserve du respect des obligations spécifiées au contrat.

Fait à Montauban, le

**Le Président de l'Agence
de Développement Touristique,
P/le Président, le 1er Vice-Président,**

Francis GARRIGUES

Le Président du Conseil Général,

Jean-Michel BAYLET